

27.10.2004 - 13:50 Uhr

L'UCBA est contre la RPT

Lausanne (ots) -

L'association faîtière des organisations suisses du handicap visuel est défavorable à la RPT, c'est-à-dire à la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Les frais administratifs augmenteraient, ce qui selon l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBA ne correspond guère à l'intérêt des votants.

L'assemblée des délégués de l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBA a pris position sur la RPT au weekend à Berne. L'association faîtière des organisations suisses du handicap visuel rejette la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons parce que ce sont les assurances sociales qui sont le mieux à même de réaliser la sécurité sociale, comme jusqu'à présent.

Les handicapés seraient en particulier fortement touchés en cas d'acceptation de la RPT. La RPT démantèlerait en effet les prestations d'assurances sociales régies par le droit et les transformerait en subventions cantonales dont le paiement dépendrait en définitive de la bonne volonté des législatifs cantonaux.

En cas d'acceptation de la RPT, le système des subventions fédérales individuelles et collectives aux écoles spécialisées, foyers pour handicapés, ateliers et cetera, qui aujourd'hui fonctionne très bien et qui est régi de manière claire à l'échelle nationale, serait décomposé en 26 systèmes cantonaux : un mauvais substitut fédéraliste à la solution fédérale centralisée d'aujourd'hui.

L'assemblée des délégués de l'UCBA estime que l'utilisation des ressources des pouvoirs publics doit rester efficiente. Une coordination centrale en matière de comparaison des prestations et de contrôle des critères qualitatifs est nécessaire pour pouvoir atteindre ce but.

En cas de cantonalisation du financement des organisations d'aide aux personnes handicapées, cet objectif ne serait plus guère accessible. En cas d'acceptation de la RPT, il serait en outre prévisible que les frais administratifs augmenteraient dans toutes les organisations, particulièrement dans celles dont l'activité est interrégionale. L'association faîtière des organisations suisses du handicap visuel estime que cette augmentation pourrait difficilement correspondre à l'intérêt des votants.

Contact:

Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBA
Chemin des Trois-Rois 5bis
CH-1005 Lausanne
Tel. +41/21/345'00'50
Mail: communication@ucba.ch
URL: www.ucba.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004230/100481439> abgerufen werden.